



*Société d'Études Routières et Infrastructures*

Département de l'Hérault

Commune de Villeneuve-lès-Maguelone

---

Note de présentation du Contexte environnemental  
du Projet

« Lotissement Mas Crespy »

---



111, place Pierre Duhem- BP 84

34935 Montpellier Cedex 9

Tel. : 0 499 614 514

Fax : 0 499 614 514

Juillet 2013

### Annexe 5 : Plan des abords du projet



## SOMMAIRE

<b>I - SITUATION GEOGRAPHIQUE .....</b>	<b>4</b>
<b>II - L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET NATUREL .....</b>	<b>5</b>
<b>II - 1 - CLIMATOLOGIE .....</b>	<b>5</b>
<b>II - 2 - TOPOGRAPHIE .....</b>	<b>5</b>
<b>II - 3 - GEOLOGIE .....</b>	<b>6</b>
<b>II - 4 - CARACTERISTIQUE DES EAUX SOUTERRAINES .....</b>	<b>6</b>
<b>II - 4 - 1. Contexte global.....</b>	<b>6</b>
<b>II - 4 - 2. Exploitation des ressources souterraines.....</b>	<b>7</b>
<b>II - 5 - CARACTERISTIQUES DES EAUX SUPERFICIELLES .....</b>	<b>8</b>
<b>II - 5 - 1. Hydrologie.....</b>	<b>8</b>
<b>II - 6 - PATRIMOINE NATUREL ET CULTUREL.....</b>	<b>10</b>
<b>II - 6 - 1. Patrimoine Naturel .....</b>	<b>10</b>
<b>II - 6 - 2. Patrimoine Culturel.....</b>	<b>12</b>
<b>II - 7 - AMBIANCE PAYSAGERE.....</b>	<b>12</b>
<b>III - L'OCCUPATION DU SOL.....</b>	<b>13</b>
<b>IV - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE.....</b>	<b>13</b>
<b>IV - 1 - DEMOGRAPHIE .....</b>	<b>13</b>
<b>IV - 2 - LOGEMENT.....</b>	<b>14</b>
<b>IV - 3 - ACTIVITES ECONOMIQUES .....</b>	<b>14</b>
<b>IV - 3 - 1. Activités économiques .....</b>	<b>14</b>
<b>IV - 3 - 2. Equipements et services.....</b>	<b>15</b>
<b>V - RISQUES ET NUISANCES.....</b>	<b>15</b>
<b>V - 1 - AMBIANCE SONORE .....</b>	<b>16</b>
<b>V - 2 - QUALITE DE L'AIR.....</b>	<b>16</b>
<b>V - 3 - RISQUES NATURELS.....</b>	<b>17</b>
<b>V - 3 - 1. Risque d'inondation .....</b>	<b>17</b>
<b>V - 3 - 2. Risque de mouvement de terrain.....</b>	<b>18</b>
<b>V - 3 - 3. Risque sismique.....</b>	<b>18</b>
<b>V - 3 - 4. Risque de feux de forêts.....</b>	<b>18</b>
<b>V - 4 - RISQUES TECHNOLOGIQUES.....</b>	<b>19</b>
<b>V - 4 - 1. Risque industriel.....</b>	<b>19</b>
<b>V - 4 - 2. Transport de matières dangereuses.....</b>	<b>19</b>
<b>VI - CONCLUSION.....</b>	<b>19</b>

**TABLES DES ILLUSTRATIONS**

Figure 1 : Localisation du périmètre d'étude (Source : DREAL) .....	4
Figure 2 : Périmètre d'étude dans son environnement (Source : Géoportail) .....	5
Figure 3 : Contexte géologique, extrait de la carte géologique du BRGM 1/50 000 .....	6
Figure 4 : Extrait de la carte de vulnérabilité des eaux souterraines 34 (Sources BRGM-CG34) .....	7
Figure 5 : Extrait de la carte des captages AEP (source : ARS34).....	7
Figure 6 : Contexte hydrologique (Source : IGN) .....	8
Figure 7 : Localisation des ZNIEFF de type I (Source : DREAL) .....	11
Figure 8 : Localisation des ZNIEFF de type II (Source : DREAL) .....	11
Figure 9 : Localisation NATURA 2000 et ZICO (Source : DREAL) .....	12
Figure 10 : Localisation des zones humides (Source : DREAL).....	12
Figure 11 : Population par grande tranche d'âge (Source : INSEE).....	13
Figure 12 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2009 (Source : INSEE) .....	14
Figure 13 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle (Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires lieu de travail.).....	15
Figure 14 : Zonage du PPRI .....	18
Tableau 1 : Caractéristiques du SDAGE .....	9
Tableau 2 : Variation de la population de Villeneuve-lès-Maguelone (Source : INSEE) .....	13
Tableau 3 : Catégories et types de logements (Source : INSEE) .....	14
Tableau 4 : Evolution des concentrations des polluants de l'air (Source : Bilan 2011 de l'Air LR) .....	16

## Note de présentation du Contexte du Projet « Lotissement Mas Crespy » Commune de Villeneuve-lès-Maguelone

### I - SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le projet concerné par la présente demande de construction du lotissement « Mas Crespy », se situe au Sud-Ouest de Villeneuve-lès-Maguelone, dans le quartier des Doménoves, dans le prolongement de la partie agglomérée. La zone envisagée pour cette extension urbaine occupe 4,8 ha dont 3,5 ha de lotissement et des aménagements extérieurs.

Villeneuve-lès-Maguelone est une commune de 9 230 habitants (Recensement de la population 2010 - Limites territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2012, INSEE) qui se situe au Sud-Ouest de l'Agglomération de Montpellier, dans le département de l'Hérault.

Le périmètre d'étude est bordé au Nord par la RD 116. A l'heure actuelle, la surface est occupée par des friches et le bassin de rétention du quartier Doménoves.

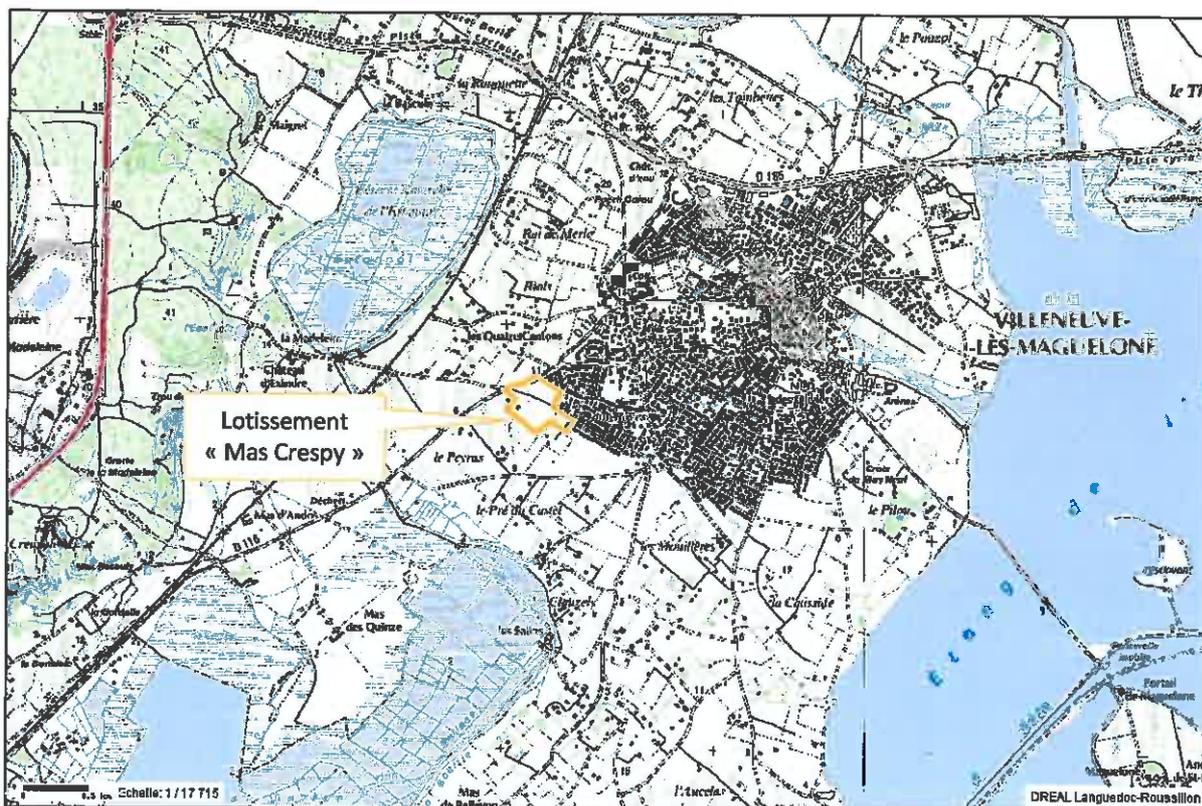


Figure 1 : Localisation du périmètre d'étude (Source : DREAL)

## II - L'ENVIRONNEMENT PHYSIQUE ET NATUREL

### II - 1 - Climatologie

Le contexte climatologique de l'aire d'étude est de type méditerranéen caractérisé par des pluies violentes notamment au printemps et à l'automne, et des étiajes sévères. Le site s'inscrit en totalité sur le bassin versant de l'Hérault.

Les caractéristiques climatiques des précipitations sont donc :

- Une valeur annuelle de précipitations assez faible;
- Des épisodes pluvieux rares et violents;
- Un nombre de jours de gel réduit;
- Un ensoleillement important.

### II - 2 - Topographie

La zone présente une pente globalement orientée selon un axe Nord-Est/Sud-Ouest. La pente moyenne sur l'ensemble de l'opération s'élève à 4% environ. Les altimétries s'étalent de 17.01 à 8.10 m NGF.

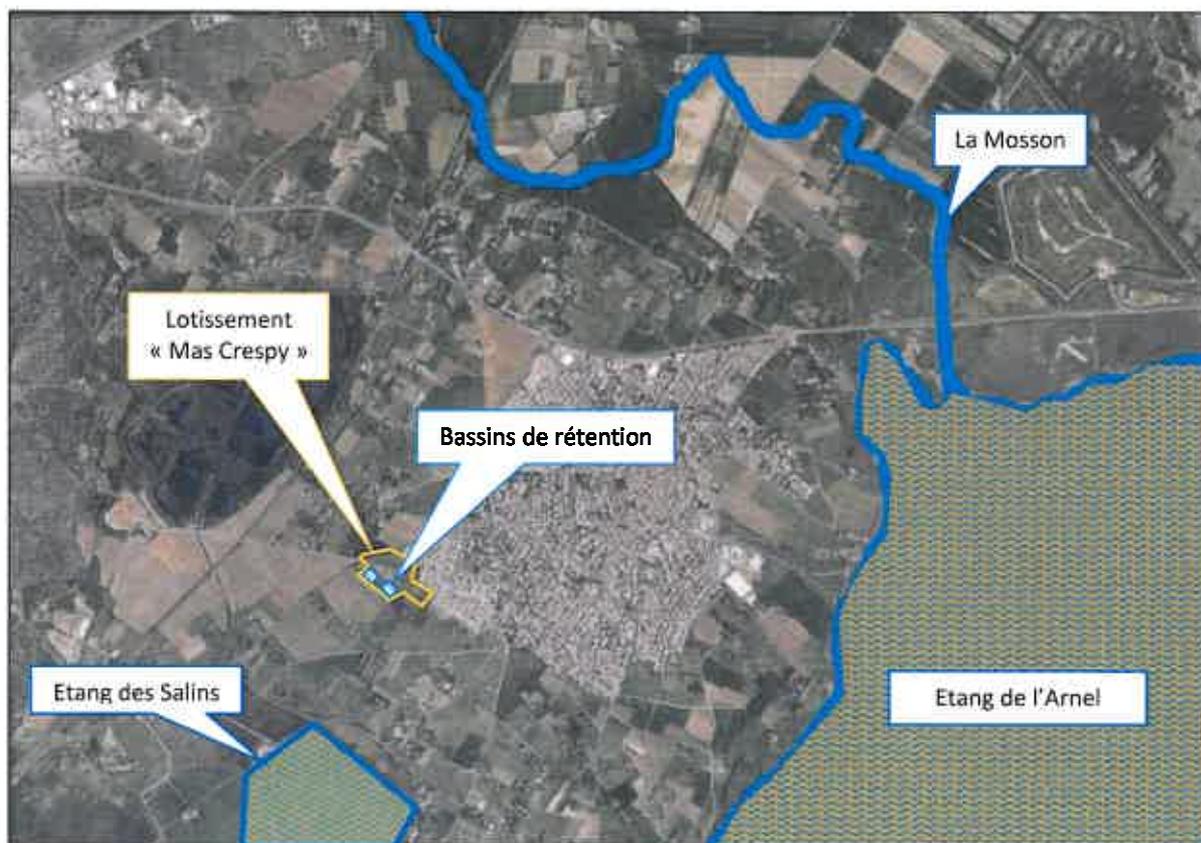


Figure 2 : Périmètre d'étude dans son environnement (Source : Géoportail)

## II - 3 - Géologie

La zone d'étude se situe sur des argiles rouges datant du Calabrien-Villafranchien. Ils représentent la seconde partie du système Pliocène(ou Quaternaire ancien) et associent un ensemble de faciès surtout continentaux. Ce secteur présente également des brèches locales abondantes, qui se montrent de Vie à Mireval par-dessus le calcaire lacustre, tandis que sur la côte de Balaruc elles apparaissent dessous, mais avec interstratification au contact : les deux formations doivent être tenues pour équivalentes. Elles escortent avec continuité le revers de la Gardiole, et localement il est difficile de distinguer brèches pliocènes et quaternaires. Les brèches se suivent tout au long de l'Étang de Thau, surtout pliocènes : après Mèze elles s'accompagnent de gravier à quartz blanc, qui correspond au précédent cailloutis avec une autre alimentation.

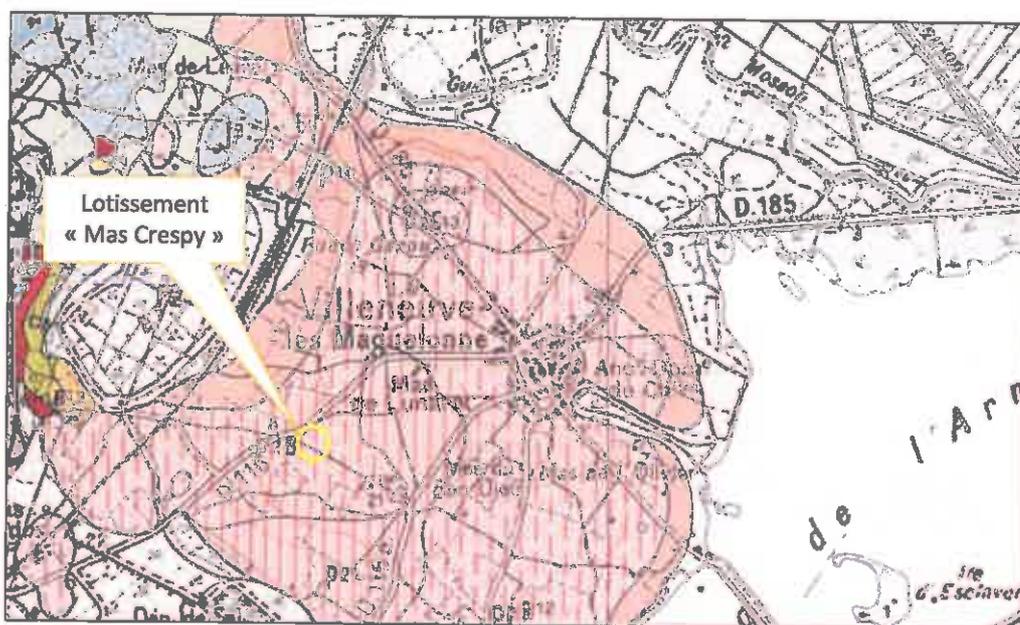


Figure 3 : Contexte géologique, extrait de la carte géologique du BRGM 1/50 000

Cette nature argileuse, et donc imperméable, permet une certaine protection naturelle des eaux souterraines vis à vis des pollutions de surface.

## II - 4 - Caractéristique des eaux souterraines

### II - 4 - 1. Contexte global

L'Approche globale de la vulnérabilité des eaux souterraines à la pollution de l'Hérault (BRGM) classe la zone relativement peu vulnérable.

En effet, la zone du projet se situe dans la zone de couleur verte qui correspond à une zone essentiellement marneuse avec des intercalations de terrains perméables tels que grès ou calcaire.

Au Nord de Villeneuve-lès-Maguelone, les alluvions de la Mosson sont nettement plus vulnérables, elles sont classées en « zone très vulnérable et à perméabilité d'interstices ou de fissures ».

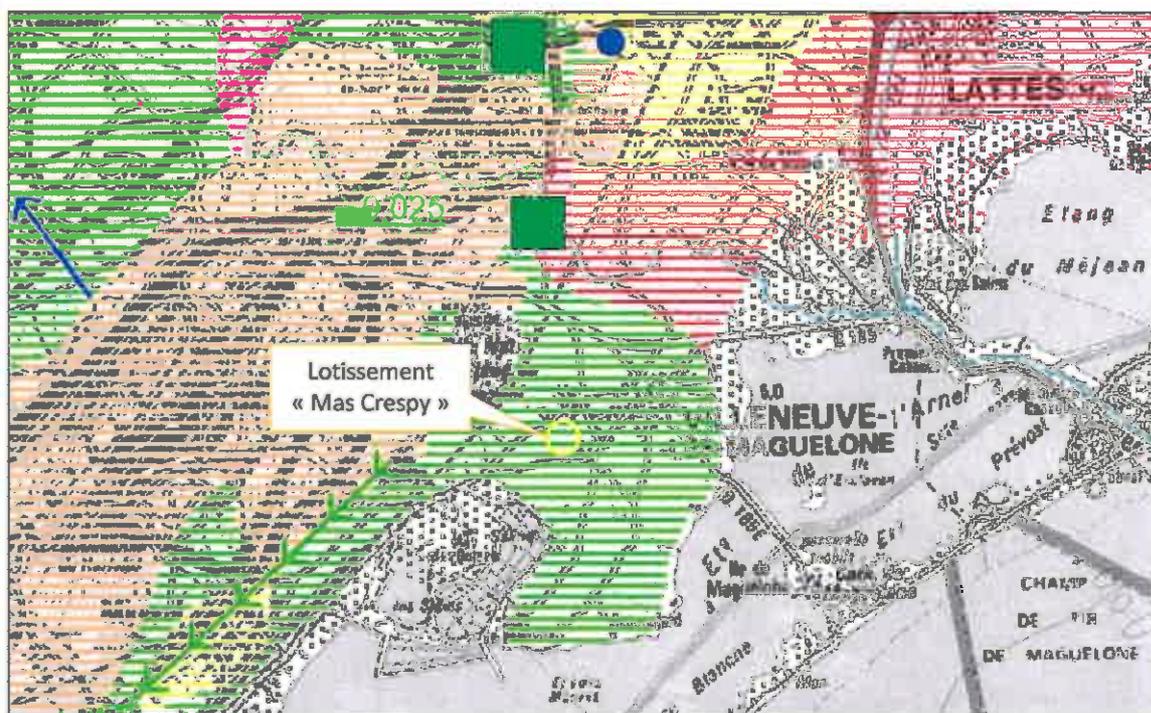


Figure 4 : Extrait de la carte de vulnérabilité des eaux souterraines 34 (Sources BRGM-CG34)

#### II - 4 - 2. Exploitation des ressources souterraines

Les terrains de l'opération ne s'inscrivent pas sur des Périmètre de Protection de Captages en Eau Potable. En effet, seulement l'Ouest de la commune de Villeneuve-lès-Maguelone est bordé par des Périmètres de Protection Eloigné.

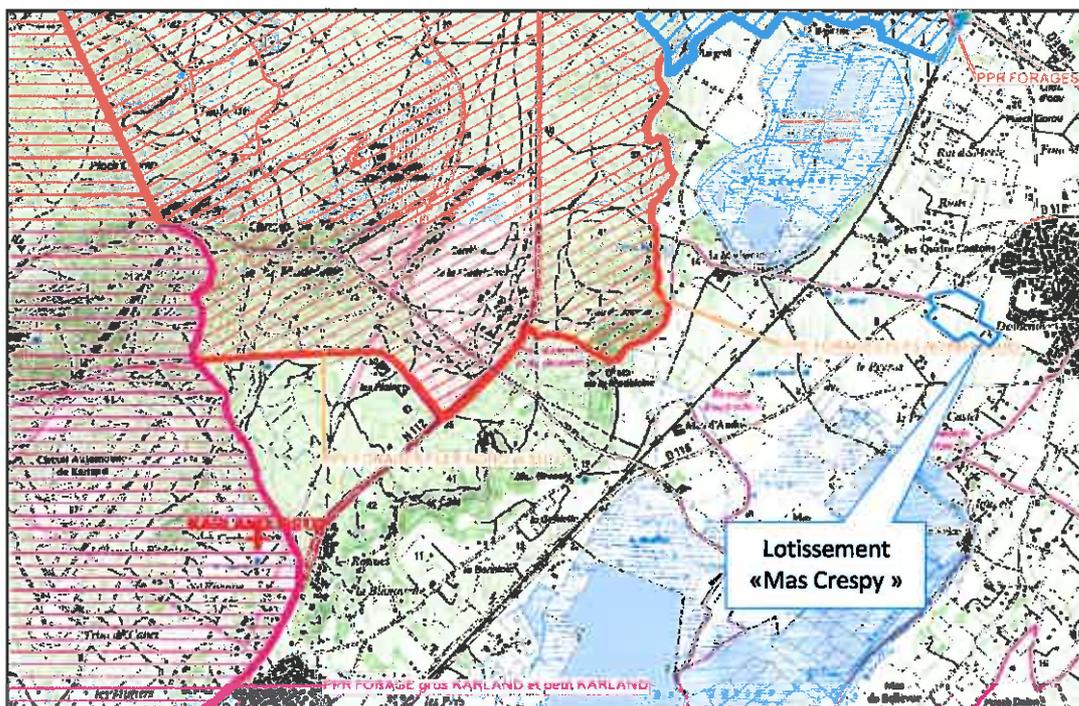


Figure 5 : Extrait de la carte des captages AEP (source : ARS34)

## II - 5 - Caractéristiques des eaux superficielles

### II - 5 - 1. Hydrologie

#### II - 5 - 1.1. Réseau hydrographique

Le territoire étudié est intégré dans le bassin méditerranéen. La région de Villeneuve-lès-Maguelone est plus spécifiquement intégrée au bassin côtier de la Mosson aboutissant dans les étangs littoraux. Situés entre les communes littorales de Frontignan et Pérols, les étangs palavasiens s'étendent sur une vingtaine de kilomètres en périphérie des agglomérations de Sète et de Montpellier.

Ce complexe lagunaire de 4000 ha regroupe 9 étangs (la Peyrade, les Mouettes, Ingril, Vic, Pierre-Blanche, Arnel, Prévost, Méjean-Pérols et Grec), peu profonds (0,6 m en moyenne) et traversés par le canal du Rhône à Sète. Alimentés par un bassin versant de 600 km<sup>2</sup> (Lez et Mosson à l'Est, massif de la Gardiole à l'Ouest), fortement urbanisé, les palavasiens présentent aussi 1500 ha de zones humides périphériques (marais, anciens salins, etc.).

Les étangs palavasiens ont reçu en novembre 2011 le prix Pôle-relais lagunes méditerranéennes pour leur programme Vert Demain.

Le milieu récepteur du projet est le fossé de la RD116 bordant le projet. Ce fossé se jette dans le Vallat de la Bouffie à 715 m en aval, qui lui-même alimente l'Etang des Moures, situé à 2 600 m en aval et communiquant avec l'Etang de l'Arnel.

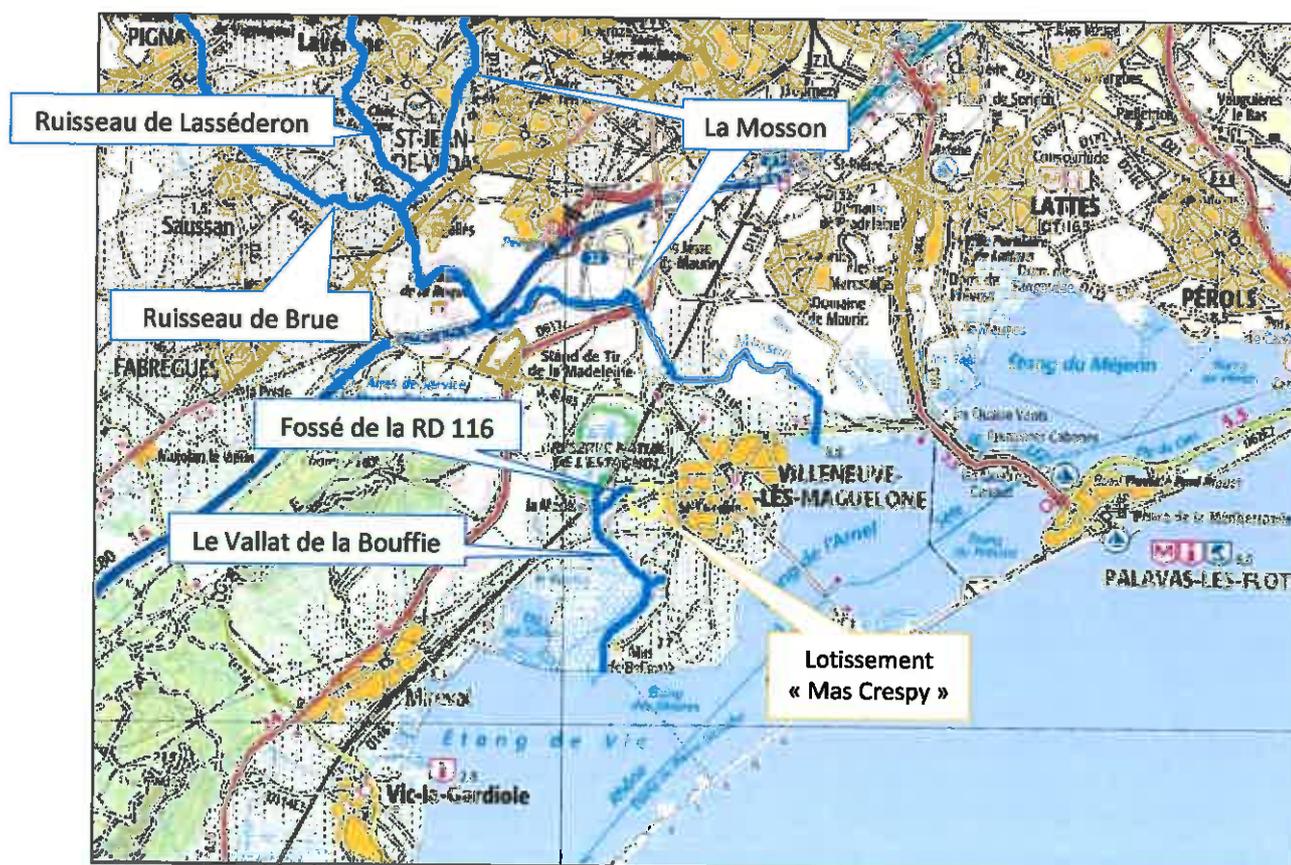


Figure 6 : Contexte hydrologique (Source : IGN)

**II - 5 - 1.2. Qualité des eaux**

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone est couverte par :

- Le SAGE « Lez, Mosson, Etangs Palavasiens »
- Le SDAGE Rhône-Méditerranée

Le projet se situe à proximité de la Mosson et se rejette dans le fossé de la RD116 terminant dans l'Etangs des Moures. Sachant qu'il fait parti des étangs palavasiens, la qualité du rejet doit être à surveiller afin de ne pas aggraver la situation existante.

Le SDAGE 2010-2015 qualifie la qualité du Lez selon les critères suivants :

Nom Masse d'eau	Libellé Sous bassin Versant	Libellé Etat Ecologique en 2009	Niveau de Confiance Etat Ecologique	Objectif Bon Etat Ecologique	Libellé Etat chimique en 2009	Niveau de confiance Etat Chimique	Objectif Bon Etat Chimique
Etangs Palavasiens Ouest	Lez Mosson Etangs Palavasiens	Etat médiocre	Faible	2021	Etat Mauvais	Faible	2021

Tableau 1 : Caractéristiques du SDAGE

Cette mauvaise qualité s'explique par de divers évènements tels que les aménagements successifs (canal du Rhône à Sète, réseaux routiers desservant les stations balnéaires, etc.) réalisés sur le littoral palavasiens entraînant la réduction des échanges hydrauliques entre les différentes unités lagunaires, et couplée à d'importants apports liés notamment aux rejets (rejets domestiques de l'Agglomération de Montpellier véhiculés par le Lez puis diffusés par le canal du Rhône à Sète), ont donné naissance à de fréquentes crises dystrophiques, appelées malaïgues.

Outre une mauvaise qualité de l'eau sur la quasi-totalité des étangs palavasiens, ils sont aussi menacés à des degrés divers selon leur localisation par le comblement, phénomène naturel accentué par les nombreuses interventions humaines (urbanisation, recalibrage des cours d'eau, etc.) réalisées sur le bassin versant. A cela, s'ajoute enfin les problèmes de cabanisation et de fréquentation des sites par le public, avec des étangs faisant parfois office de véritable « parc urbain ».

**II - 5 - 1.3. Usages**

Avec plus de 4000 ha de plans d'eau, les étangs palavasiens présentent une importante activité de pêche professionnelle, exercée par une quarantaine de pêcheurs aux filets et une dizaine de pêcheurs de palourdes. Quelques productions conchylicoles, menées notamment sur l'étang du Prévost, complètent cette activité halieutique. Outre cette activité traditionnelle, la chasse, le tourisme (activités nautiques, découverte des espaces naturels, etc.) et le trafic fluvial (marchandise et plaisance, via le canal du Rhône à Sète) sont les trois autres activités marquantes sur les étangs palavasiens et les zones humides périphériques.

Sur le bassin versant, bien que très fortement urbanisé, la culture de la vigne reste encore bien implantée (AOC). L'activité industrielle est pour sa part assez réduite et surtout présente à Frontignan, avec notamment le dépôt d'hydrocarbures.

## II - 6 - Patrimoine Naturel et Culturel

### II - 6 - 1. Patrimoine Naturel

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone s'inscrit dans la zone des étangs palavasiens, sur laquelle, de façon globale, l'espace agricole et plus particulièrement viticoles est en recul devant l'accroissement des agglomérations.

La zone retenue pour le projet possède à ses abords, les zones réglementaires suivantes :

- ❖ ZNIEFF de type 1 :
  - Etang du Méjean-Pérois (3432-3013)
  - Marais de Lattes (3432-3014)
  - Etang du Prévost (3432-3015)
  - Etang de l'Arnel (3432-3016)
  - Lido et étang de Pierre-Blanche (3432-3017)
  - Etang de Vic (3432-3018)
  - Marais du Boulaset Salins de Villeneuve (3432-3019)
  - Garrigue de la Lauze (3432-3020)
  - Etang de l'Estagnol (3432-3021)
  - Garrigue de la Madeleine (3429-3022)
- ❖ ZNIEFF de type 2 :
  - Montagne de la Gardiole (3429-0000)
  - Complexe paludo-laguno-dunaire des étangs montpelliérains (3432-0000)
- ❖ Natura 2000 :
  - Directive habitat SIC (FR 9101410) : Etangs Palavasiens
  - Directive cadre oiseaux ZPS (FR 9110042) : Etangs palavasiens et étang de l'Estagnol
- ❖ ZICO :
  - Etangs montpelliérains
- ❖ Zones humides :
  - Berges de l'Etang d'Arnel (34SIEL0011)
  - Anciens Salins de Villeneuve (34SIEL0012)
  - Réserve de l'Estagnol (34SIEL0022)
  - Le Boulas, le Vagaran et les prés humides alentours de Salins de Villeneuve (34SIEL0033)
  - Etang de l'Arnel (34SIEL0037)
- ❖ RAMSAR :
  - Etangs Palavasiens

Toutefois, le projet ne se situe sur aucune de ces zones de protection.

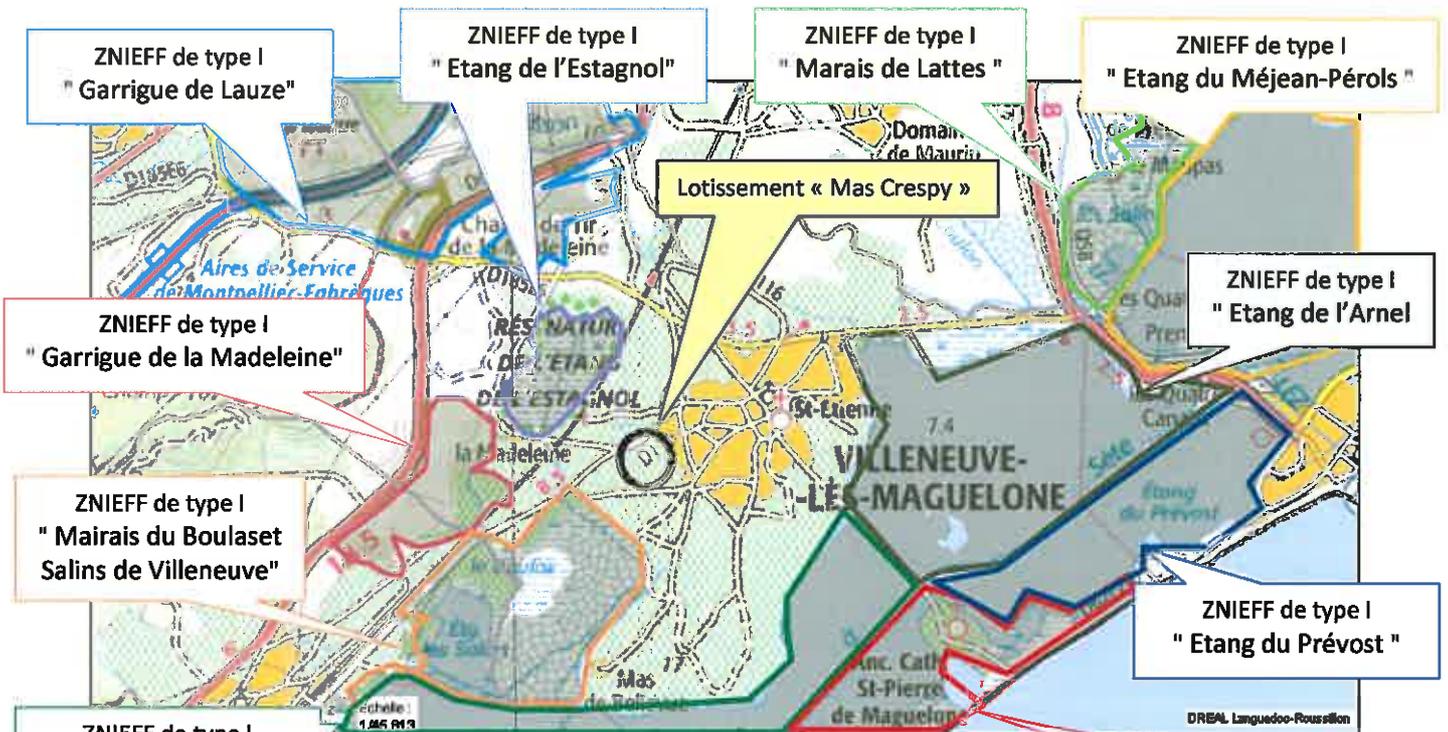


Figure 7 : Localisation des ZNIEFF de type I (Source : DREAL)

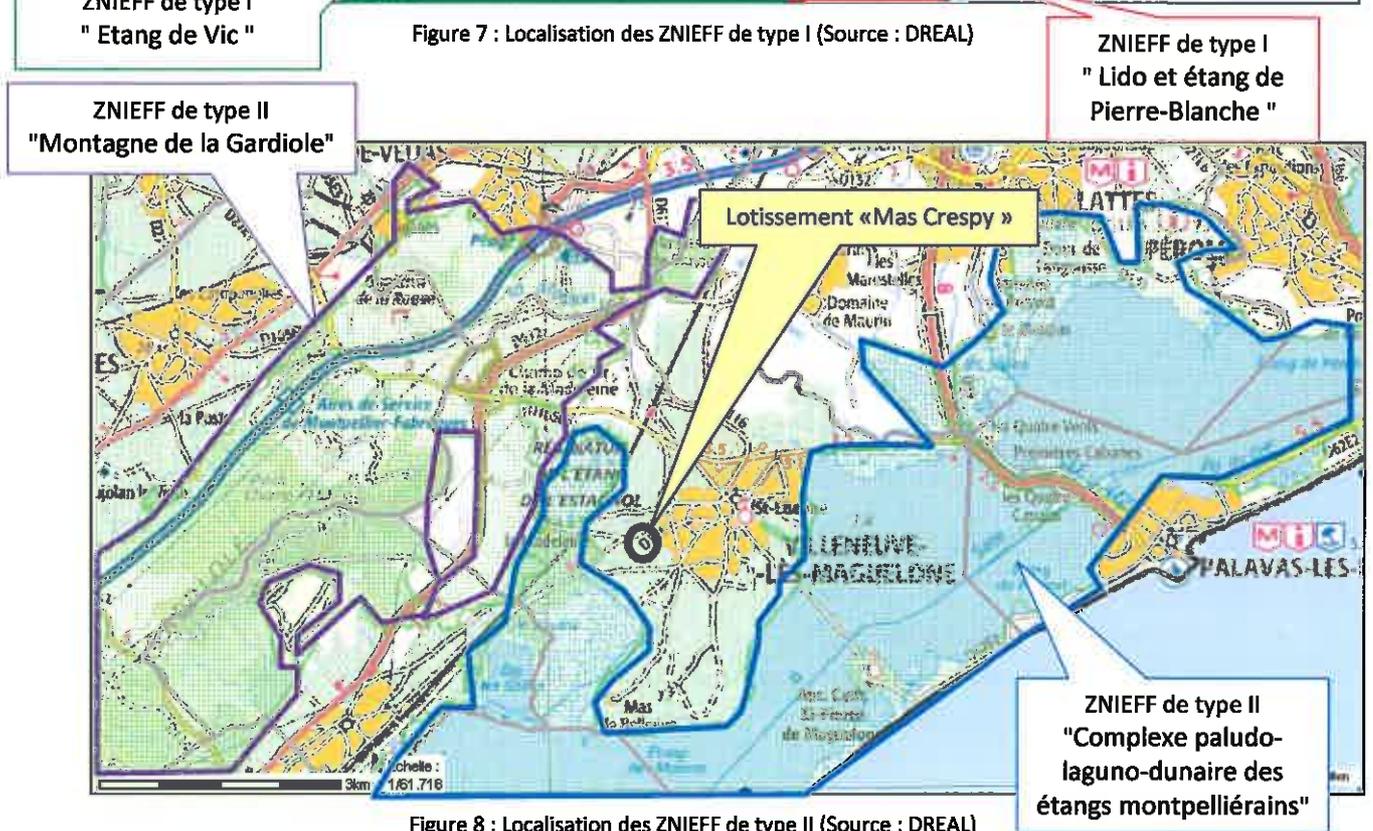


Figure 8 : Localisation des ZNIEFF de type II (Source : DREAL)

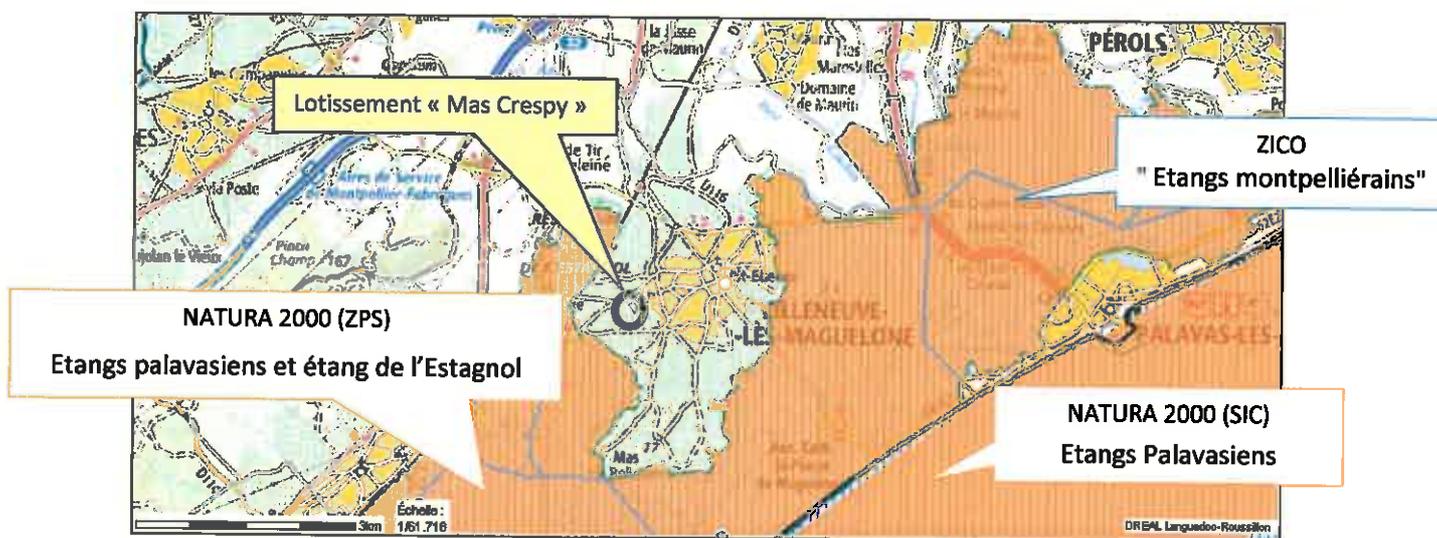


Figure 9 : Localisation NATURA 2000 et ZICO (Source : DREAL)



Figure 10 : Localisation des zones humides (Source : DREAL)

## II - 6 - 2. Patrimoine Culturel

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone possède une cathédrale datant du XI<sup>ème</sup> siècle dont les pierres ont servi à la construction du canal du Rhône à Sète à la fin du XVII<sup>ème</sup> siècle. Restaurée par la famille Fabrège au XIX<sup>ème</sup> siècle, la cathédrale est aujourd'hui la propriété du diocèse. Elle reçoit plus de 120 000 visiteurs par an.

Relativement éloigné du bourg de Villeneuve les Maguelone, le projet n'a pas d'incidence sur le patrimoine culturel de la commune.

## II - 7 - Ambiance paysagère

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone se trouve dans un cadre paysager privilégié. En effet, la commune est entourée de lagunes reconnues comme Natura 2000, de nombreuses ZNIEFF, de réserves naturelles, et des espèces d'oiseaux protégées.

### III - L'OCCUPATION DU SOL

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone est dotée d'un Plan Local d'Urbanisation approuvé en juin 2012. L'opération concerne les parcelles : section BH n° : 132, 133, 134, et section BI n° : 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30.

Ces parcelles se situent en zone 2AU, zone qui recouvre les espaces de la commune, où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter, destinés à être urbanisés sous forme d'opérations d'ensemble sauf 2Aur et soumis à orientations d'aménagement pour en garantir un aménagement cohérent. Il s'agit d'une zone mixte destinée à recevoir principalement de l'habitat.

Les principales traductions réglementaires de cette zone sont :

- ❖ L'obligation d'un aménagement sous forme d'opération d'ensemble;
- ❖ Des règles favorisant les plantations paysagères en limite de ville;
- ❖ Des règles en faveur de la performance énergétique des bâtiments.

### IV - L'ENVIRONNEMENT SOCIO-ECONOMIQUE

#### IV - 1 - Démographie

La population de Villeneuve-lès-Maguelone s'élève à 9 230 habitants (Recensement de la population 2010 - Limites territoriales au 1<sup>er</sup> janvier 2012, INSEE). Depuis 1968, la population de la commune est en constante augmentation.

	1968	1975	1982	1990	1999	2009	2010
Population	1 797	2 279	3 003	5 081	7 341	8 900	9 230

Tableau 2 : Variation de la population de Villeneuve-lès-Maguelone (Source : INSEE)

La pyramide des âges suivante montre que c'est la classe de 30-44 ans qui domine et que la population de Villeneuve-lès-Maguelone est relativement jeune puisque plus de 80 % de la population a moins de 60 ans.

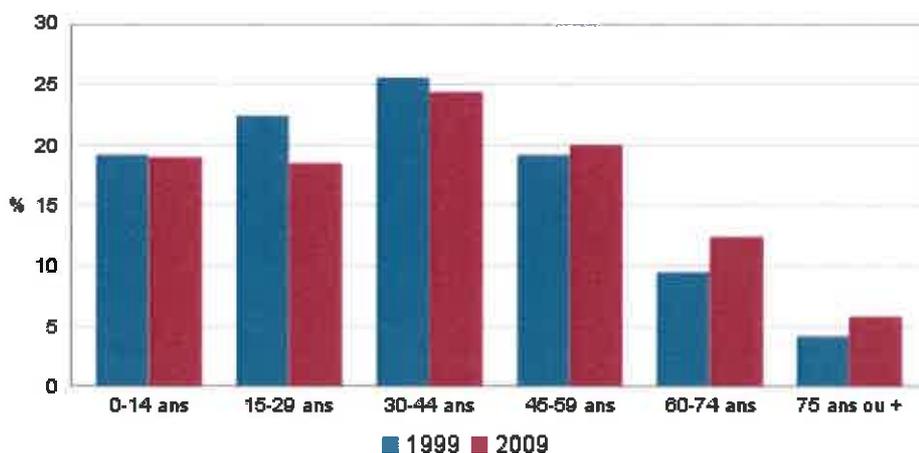


Figure 11 : Population par grande tranche d'âge (Source : INSEE)

## IV - 2 - Logement

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone compte 3 526 logements en 2009 pour 8900 habitants (Recensement INSEE, 2009).

Le parc de logements de la commune de Villeneuve-lès-Maguelone est largement dominé par les résidences principales, soit 92,3%.

	2009	%	1999	%
<b>Ensemble</b>	3 526	100	2 737	100
<b>Résidences principales</b>	3 253	92,3	2 499	91,3
<b>Résidences secondaires et logements occasionnels</b>	152	4,3	136	5
<b>Logements vacants</b>	121	3,4	102	3,7
<b>Maisons</b>	2 745	77,9	2 094	76,5
<b>Appartements</b>	734	20,8	560	20,5

Tableau 3 : Catégories et types de logements (Source : INSEE)

## IV - 3 - Activités Economiques

### IV - 3 - 1. Activités économiques

En terme d'emploi, au dernier recensement, la commune comptait 4000 actifs sur les 6100 habitants de la tranche d'âge entre 15 et 64 ans, soit environ 66% de taux d'activité soit 45% de la population totale.

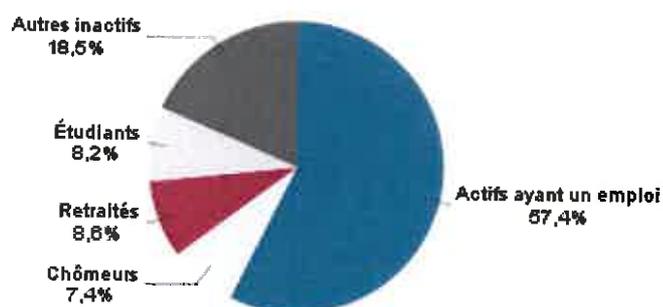


Figure 12 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2009 (Source : INSEE)

Les catégories socioprofessionnelles sont variées mais représentent des emplois citadins. En effet, la quantité d'agriculteurs exploitants a diminué jusqu'à atteindre 1% en 2009. Les employés représentent la catégorie la plus forte avec plus de 30%.

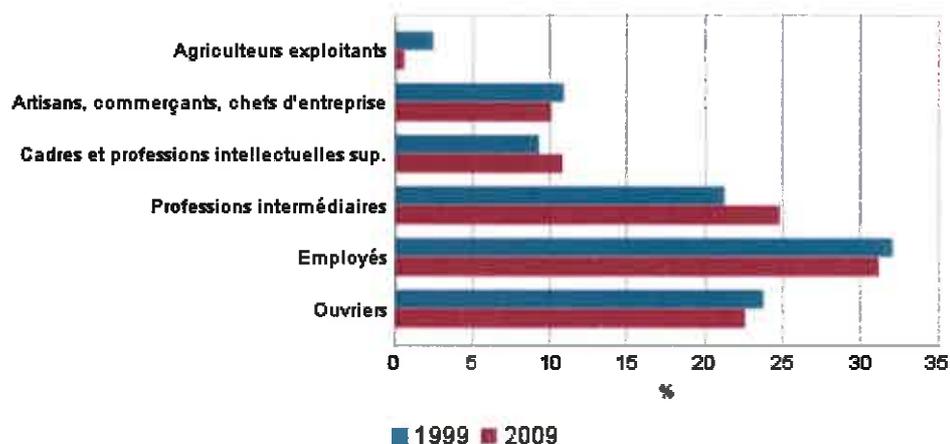


Figure 13 : Emplois par catégorie socioprofessionnelle (Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires lieu de travail.)

#### IV - 3 - 2. Equipements et services

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone dispose de différents équipements et services dont plusieurs établissements recevant du public. Ainsi, on peut citer :

- ❖ Une Maison de la solidarité regroupant tous les services à vocation sociale intervenants sur la commune
- ❖ Deux écoles maternelles, deux écoles élémentaires et un collège
- ❖ Deux restaurants scolaires
- ❖ Une crèche
- ❖ Un relai d'assistants maternels
- ❖ Deux centres de loisirs
- ❖ Un espace jeunesse
- ❖ Des actions sociales jeunes et seniors
- ❖ Des plages portant le pavillon bleu depuis plus de 25 ans
- ❖ Etc...

#### V - RISQUES ET NUISANCES

Le risque est défini par la confrontation entre l'aléa – événement potentiellement dangereux – et les enjeux humains, économique ou environnementaux. Ce chapitre ne traite que l'aspect « aléa » du risque.

## V - 1 - Ambiance Sonore

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone s'est investie dans la lutte contre les « bruits de voisinages ». Cette notion ne se limite pas aux seuls bruits produits par les voisins. Il s'agit, en fait, de tous les bruits qui ne font pas l'objet d'une réglementation spécifique. La loi en distingue trois sortes :

- les bruits liés au comportement d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité (article R. 1334-31 - Code de la Santé Publique)
- les bruits provenant des activités professionnelles, sportives, culturelles ou de loisirs, organisées de façon habituelle (articles R. 1334-32 à R. 1334-35 - Code de la Santé Publique)
- les bruits provenant des chantiers (article R. 1334-36 - Code de la Santé Publique).

L'ensemble des bruits de voisinage est réglementé par les articles R1334-30 et suivants du Code de la Santé Publique et, au niveau départemental, par l'arrêté préfectoral du 25 avril 1990.

## V - 2 - Qualité de l'Air

Dans le cadre des activités d'Air Languedoc Roussillon, une surveillance permanente de la qualité de l'air de la région de Montpellier, qui comprend la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, est menée chaque année pour l'ensemble des paramètres communément présents dans l'air (dioxyde d'azote, poussières en suspension, monoxyde de carbone, dioxyde de soufre, benzène et ozone).

Les principaux composants ne respectant pas le seuil réglementaire sont : le benzène, le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), les particules de diamètre inférieur à 10 µm (PM10), les particules de diamètre inférieur à 2,5 µm (PM2,5), et l'ozone (O<sub>3</sub>).

Polluant	Tendance 2001/ 2011		Evolution 2011 / 2010	
	Fond	Proximité trafic routier	Fond	Proximité trafic routier
NO <sub>2</sub>	↔	→	→	→
PM 10	→	→	→	↗
PM 2,5	→	→	↗	→
Benzène	↘	↘	↗	↗
SO <sub>2</sub>	↘	→	→	→
Ozone	→	→	↘	→
CO	↘	↘	→	→

\* pour le NO<sub>2</sub> et le benzène, sur un des sites de mesures de proximité trafic routier, la concentration moyenne annuelle 2011 est en diminution par rapport aux années précédentes. Cette baisse est probablement liée aux travaux de voirie réalisés à proximité qui ont fortement modifié les conditions de circulation de cette zone (en particulier réduction des voies). Sur les autres sites de mesures de proximité trafic routier, entre 2010 et 2011, les concentrations sont restées stables pour le NO<sub>2</sub> et sont en légère augmentation pour le benzène.

↔ globalement stable    ↘ en diminution    ↗ en hausse

Tableau 4 : Evolution des concentrations des polluants de l'air (Source : Bilan 2011 de l'Air LR)

Dans le cadre du Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air, les perspectives d'amélioration des dispositifs permanents de mesures sont les suivantes :

### ❖ « 2012 :

- ajout de mesures de benzène selon un nouveau protocole (tubes actifs),
- suppression de la mesure permanente du SO<sub>2</sub> qui, compte tenu des faibles niveaux mesurés, n'est pas obligatoire.

## ❖ 2013 :

- réflexion sur l'avenir de la station de proximité trafic routier Montpellier Saint Denis suite aux modifications des conditions de circulation à proximité de la station

*Ces perspectives n'excluent pas la réalisation éventuelle d'autres mesures en lien avec des problématiques locales, et le couplage des mesures de terrain avec d'autres outils de connaissance tels que les cadastres et inventaires d'émissions. »*

En effet, dans le cadre du Programme de Surveillance de la Qualité de l'Air 2010-2015, l'Union Européenne avec la directive unifiée d'avril 2008 a redessiné les contours des moyens réglementaires à appliquer par les pays membres. Sur un plan national, le « guide de lecture des directives européennes 2008/50/CE et 2004/107/CE » a été élaboré et favorise la compréhension commune de ces directives et permet la préparation de documents réglementaires ou non, nécessaires à leur application harmonisée sur l'ensemble du territoire. De plus, le « Grenelle de l'environnement » s'est fait porteur du besoin émergent d'une approche intégrée air-climat-énergie qui trouve sa traduction législative via la Loi Grenelle 2 (loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement). Pour finir, au plan local, les Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) ont vocation à être référents sur les questions atmosphériques, mais aussi de déployer des outils investissant afin de décliner une vision intégrée à plusieurs échelles de la qualité de l'atmosphère et de son évaluation.

## V - 3 - Risques naturels

### V - 3 - 1. Risque d'inondation

Bordée par des étangs, la commune de Villeneuve-lès-Maguelone s'étend sur le littoral méditerranéen et à l'embouchure de la Mosson, en rive droite du cours d'eau. Par conséquent, le territoire communal est soumis à plusieurs types d'inondations :

- En cas de crue de la Mosson, les inondations touchent les habitations isolées situées en bordure du cours d'eau.
- En cas d'évènements pluvio-orageux locaux, le ruisseau de la Capouillère peut déborder et engendrer des ruissellements en centre-ville, notamment vers le boulevard des Fontaines où convergent les écoulements.
- En cas de fort vent marin, il existe un risque de submersion marine, qui se matérialise par le franchissement des eaux à travers le cordon dunaire entraînant l'inondation de la frange littorale et des étangs de la commune.

La commune de Villeneuve-lès-Maguelone est couverte par le Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondations de la Basse Vallée de la Mosson, approuvé le 18/02/2002. Il regroupe les communes de Lavérune, Saint Jean de Vedas et Villeneuve-lès-Maguelone.

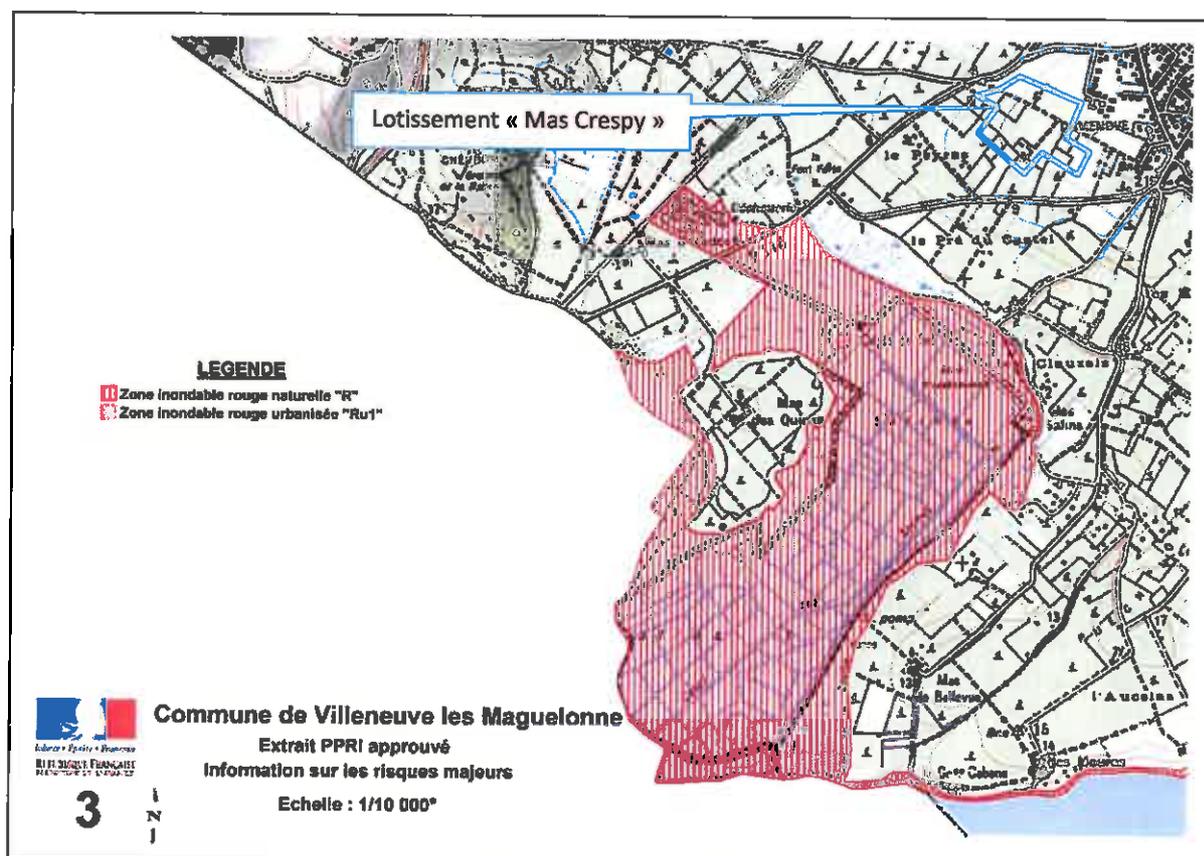


Figure 14 : Zonage du PPRI

Toutefois, le projet ne se situe pas sur ce Plan de prévention des risques inondations.

V - 3 - 2. Risque de mouvement de terrain

Aucun référencement de risque de mouvement de terrain n'a été effectué.

V - 3 - 3. Risque sismique

La commune de Villeneuve-lès-Maguelonne se trouve sur une zone où le risque sismique est faible.

V - 3 - 4. Risque de feux de forêts

La commune de Villeneuve-lès-Maguelonne possède des espaces boisés sensibles disséminés et classés, sur une grande partie du territoire, composés essentiellement de garrigues et de résineux. Entre 1973 et 2008, vingt-deux feux de forêt se sont produits sur le territoire communal. Pour cette période, le total des surfaces brûlées a été de 75 hectares. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter. Toutefois la commune n'est pas concernée par un Plan de prévention des risques incendie (PPRif).

## **V - 4 - Risques Technologiques**

### **V - 4 - 1. Risque industriel**

**Il n'y a pas de risques industriels référencés par la commune.**

### **V - 4 - 2. Transport de matières dangereuses**

Le Transport de Matières Dangereuses (TMD) s'effectue selon plusieurs modes de circulation : voies routière, ferrée, souterraine et fluviale. La survenue d'un accident impliquant des matières dangereuses représente un risque pour les biens et les personnes qui sont situés à proximité.

**La commune de Villeneuve-lès-Maguelone est exposée aux risques T.M.D par voie ferrée, ainsi que par plusieurs axes routiers : la RD 612 (ancienne RN 112), la RD 116 et la RD 185. Les services de secours et l'équipe municipale diffuseront les consignes de sécurité particulières à respecter si une telle situation était amenée à se produire.**

## **VI - CONCLUSION**

**Au regard des éléments présentés ci-dessus, le projet de lotissement "Mas Crespy" ne semble pas nécessiter la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement. En effet, sa proximité avec l'urbanisation existante et ses orientations d'aménagement n'occasionne aucune incidence de son environnement proche et éloigné.**

## **Annexe 4 : Plan du Projet**

Vous trouverez ci-après:

- Le Plan Topographique d'état des lieux
- Le Plan de Composition

### Annexe 3 : Vues lointaines



Photo 5 : Vue de la Route Départementale 116 vers le projet



Photo 6 : Vue du giratoire se situant au dessus du projet

### Annexe 3 : Vues rapprochées



Photo 3 : Vue de la RD116 sur les terrains du projet



Photo 4 : Vue de l'autre côté de la RD116

### Annexe 3 : Vues Rapprochées



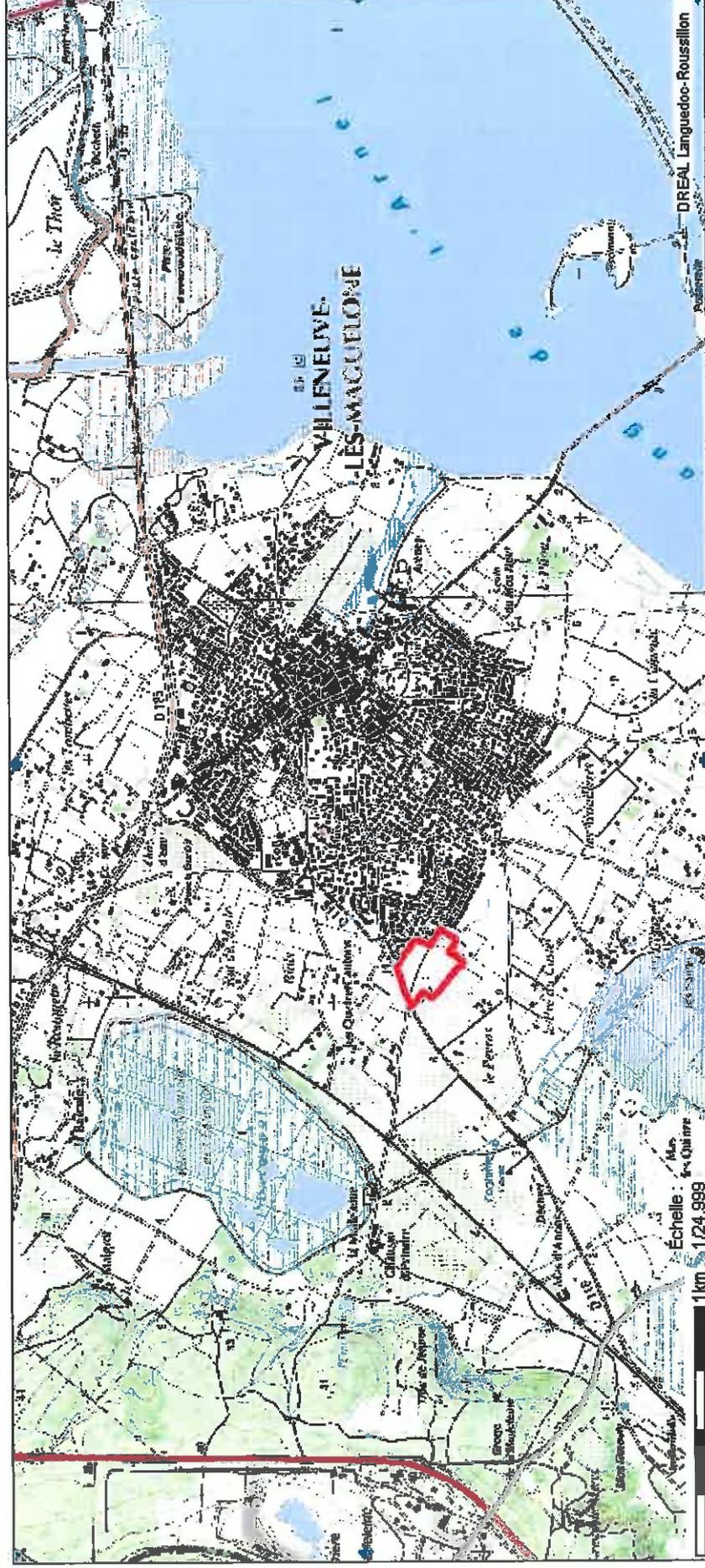
Photo 1 : Vue sur l'impasse des Nasses



Photo 2 : Vue sur la tranche Nord du projet



**Annexe 2 : Plan de situation au 1/25000**







Les Gevelde II  
 116 rue de la Chapelle  
 1050 Bruxelles  
 Belgium

Opdrachtgever: **VILLENUEVE LES MARGELONGE**  
 Adres: **R.N. 116**

Interlocuteur: **MAS CREEPT**  
**DOMAINE DE PIERRE DE WARRAQUER**

**PAS DE PLAN DÉTAT DES LIEUX**  
 Date: 27/04/2018

Échelle: 1/500



M. J. VAN DER  
 Oudekerck  
 Architect  
 1000 Brussel



M. J. VAN DER  
 Oudekerck  
 Architect  
 1000 Brussel

